

# Le gouvernement a choisi 67 pôles de compétitivité, dont six "mondiaux"

Par *admin*

Créé le 12/07/2005 - 23:00

## Le gouvernement a choisi 67 pôles de compétitivité, dont six "mondiaux"

Mardi, 12/07/2005 - 22:00 [0 commentaire](#)

- [Diminuer la police](#)
- [Augmenter la police](#)
- [Imprimer](#)
- [Version PDF](#)

•

- [Tweeter](#)

•

•

0 avis :



[zoom](#)

Le gouvernement a labellisé mardi 67 pôles de compétitivité - dont six "mondiaux" - dotés de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, avec "l'ambition" de renforcer la place de la France en matière d'innovation et de lutter contre les délocalisations. "Avec la création des pôles, nous franchissons une étape majeure de l'histoire industrielle de notre pays", a affirmé le Premier ministre Dominique de Villepin à l'issue d'un Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt).

Sur les 67 pôles, six correspondent à des "projets mondiaux" (Lyonbiopôle, Aéronautique sur Bordeaux-Toulouse, Méditech en Ile-de-France, nanotechnologies à Grenoble) qui sont déjà leaders dans leur domaine et bénéficieront "d'un traitement privilégié", a précisé M. de Villepin. Ils disposeront notamment "d'équipes de suivi personnalisé", de "procédures accélérées" et surtout de "financements privilégiés" des agences publiques de recherche et d'innovation. Ils seront aussi prioritaires pour les 3.000 postes de chercheurs qui seront créés en 2006. Ces six pôles mondiaux «réunissent chacun plus de 5.000 chercheurs», selon M. De Villepin.

Le gouvernement a distingué également neuf pôles "à vocation mondiale", destinés à rejoindre le groupe de tête, dans des domaines très variés (Industrie et agro-ressources en Champagne-Ardenne-Picardie, Chimie-environnement à Lyon, Sea-Nergie en Bretagne). Les 52 autres projets ont davantage une vocation nationale, comme le pôle Céramique en Limousin-Midi-Pyrénées-Centre, Plasturgie en Rhône-Alpes-France-Comté, Mobilité et Transports avancés en Poitou-Charentes ou Agronutrition en milieu rural à La Réunion.

Dans son arbitrage, le Premier ministre a retenu trois fois plus de projets qu'initialement prévus et a décidé de doubler l'enveloppe, à 1,5 milliard d'euros sur trois ans (2006-2008). Récusant toute idée de "saupoudrage", il a affirmé que le choix des 67 projets avait "croisé deux exigences : à la fois la compétitivité et l'aménagement du territoire".

Le gouvernement a fait "le choix de l'ambition", avec pour objectif prioritaire l'emploi, et le "choix de la volonté contre le risque des délocalisations", a-t-il dit, citant en exemple la Silicon Valley en Californie. Ces pôles visent à mettre en réseaux d'entreprises, centres de formation et unités de recherche publiques ou privées dans un esprit de synergie.

Ils bénéficieront d'exonérations fiscales et sociales (300 millions d'euros), de crédits ministériels (400 millions) et de financements des agences pour la recherche et l'innovation et de la Caisse des dépôts 800 millions). Selon le ministre de l'Economie Thierry Breton, il s'agira de "crédits nouveaux" et non de financements déjà budgétés.

M. de Villepin a mis en garde les pôles retenus, en soulignant que les financements dépendraient de l'avancement des projets, et a réconforté les recalés en se disant "convaincu" qu'ils pourraient être repêchés d'ici un an s'ils revoient leurs dossiers. Le principe des pôles avait été décidé par le gouvernement Raffarin en septembre 2004, en plein débat sur les délocalisations. L'appel à projets avait été dépassé par son succès, avec 105 candidatures.

[Premier Ministre](#)

**Noter cet article :**

**Recommander cet article :**

- 
- [Tweeter](#)
- 
- **Nombre de consultations :** 109
- **Publié dans :** [Politique de recherche](#)
- **Partager :**
  - [Facebook](#)
  - [Viadeo](#)
  - [Twitter](#)
  - [Wikio](#)

[Politique de recherche](#)

